

Conférence du Pr Belpomme, dimanche 13 octobre 2019

...

Après la conférence, tu ne m'as pas donné la parole, pensant peut-être que j'allais rebondir sur les propos du Pr Belpomme quand il a affirmé qu'on ne peut pas refuser le compteur Linky lorsqu'il est à l'extérieur de l'habitation. Ce n'était pas le cas : je voulais poser une question sur la 5G dont il a peu parlé, dont les effets sanitaires sont bien plus graves que ceux du Linky. Si la téléphonie mobile est dangereuse pour émettre des fréquences pulsées proches de 2 gigahertz, les antennes 5G pourront émettre jusqu'à 4 gigahertz avec une puissance d'émission dépassant les 30 000 Watts, soit 2 fois la somme des antennes 2G/3G/4G réunies (lien [ici](#)). Le problème est urgent, car la 5G est déjà en test dans plusieurs grandes villes de France et en Europe, et elle sera déployée dans toute la France à l'horizon 2021. Elle nécessitera l'ajout de 20 000 satellites qui couvriront la terre et enverront des faisceaux en hyperfréquence sur des orbites hautes et basses (lien [ici](#) ou [ici](#)) Elles communiqueront avec des antennes relais en point haut (les pylônes d'antennes 3G et 4G seront équipées d'antennes 5G), celles-ci communiquant avec des mini-antennes bien plus nombreuses et positionnées tous les 100 à 150m à hauteur d'homme (car leur fréquence est si élevée qu'elles émettent sur une courte distance). Il n'y aura plus aucun moyen d'échapper à une pollution électromagnétique de grande ampleur, ni urbaine, ni rurale. Au vu de l'augmentation des Electro Hypersensibles, on voit ce que l'avenir nous réserve ! L'OMS et la commission européenne qui elle, soutient la 5G, osent dire, pour donner l'impression qu'ils se préoccupent de notre santé, que les femmes enceintes et les enfants doivent se protéger des ondes électromagnétiques. Ce sera impossible avec la 5G. De plus la commission européenne a jugé qu'il était inutile de faire des tests sanitaires, afin de ne pas freiner et surtout de ne pas remettre en question son déploiement (l'argent vaut plus que nos vies).

Voilà ce dont j'aurais souhaité témoigner et que le Pr Belpomme parle, d'autant que les médias de masse, achetés par les multinationales comme il le dit lui-même, font du lavage de cerveaux en ce moment sur les dits « bienfaits » de la 5G.

On aurait aussi pu dire, si la possibilité et le temps l'avaient permis, que la 5G entrainera :

- une surveillance de masse, dont le futur réseau de caméras de surveillance avec système de reconnaissance faciale fera partie, à l'instar de la Chine, prévu dès le mois prochain.
- un suivi de toutes les activités humaines grâce aux objets connectés (la smart city)

- le stockage et le traitement de toutes ces données, y compris celles enregistrées via le système Linky qui se fera sur des ordinateurs de grande capacité (data center), énormes consommateurs d'électricité.
- le pilotage des voitures autonomes électriques via la 5G avec tous les dangers que cela représente :
 - le risque de piratage et de prise de contrôle à distance
 - les incendies inhérents aux batteries au lithium
 - l'exploitation des terres rares nécessaires à la fabrication de ces batteries (cobalt, lithium, nickel etc.) difficilement recyclables et extraits des pays du tiers-monde par de la main d'œuvre réduite en esclavage.
 - l'obligation d'ajouter 40 à 60 réacteurs nucléaires pour alimenter 30 à 40 millions de voitures électriques (1) dans un pays le plus nucléarisé du monde dont ses 58 centrales actuelles sont en fin de vie.

Si l'exposé du Pr Belpomme a été remarquable et édifiant sur les dommages causés par les ondes électromagnétiques sur le vivant, il y a deux autres points qui m'ont gêné. S'il est compétent dans son domaine, il devrait être prudent quant à ses affirmations concernant d'autres domaines qu'il ne maîtrise pas, se référant aux avis d'autres confrères ou d'un « ami juriste ».

- Il a balayé d'un revers de main les climato-sceptiques avec un certain mépris. Si tu suis les infos que je diffuse via le blog de mon collectif, les climato-sceptiques ou climato-réalistes sont loin d'être des allumés de la théorie du complot (*voir note 2 pour info*).
- Mais ce qui est surtout très embêtant, c'est qu'il a certifié avec autorité, se basant sur les dires d'un « ami juriste », qu'on ne peut pas refuser les compteurs Linky accessibles depuis la rue. Il l'a réaffirmé fortement suite aux objections de Pierre Rose du collectif ACCAD (Anti-Compteurs Communicants Artois-Douaisis). Qu'il se fie à l'avis de son ami juriste peut se comprendre en raison de son manque de temps pour faire ses propres recherches. Mais vu sa position, affirmer de façon péremptoire devant un large public ce qu'il croit être la vérité, est plus que maladroit, c'est inapproprié et surtout anti-scientifique. Il aurait dû faire preuve de réserve, d'autant plus que sa conférence sera enregistrée sur DVD pour être commercialisée. Croyant sans doute bien faire, il contribue cependant à tromper l'assistance et les éventuels acheteurs du DVD, à briser chez eux les volontés plus ou moins timide de refuser le compteur Linky. Or, la loi protège les personnes qui refusent le Linky. Le refus est même un droit constitutionnel, et fait partie de notre liberté individuelle (*voir note 3 pour plus de*

détails). Aucune personne à ce jour ayant barricadé son compteur situé à l'extérieur de son habitation, a eu de procès ou a été convoqué au tribunal, malgré les menaces d'intimidation faites par le poseur ou Enedis.

Le Pr Belpomme se met en désaccord avec tous les collectifs de France (pas loin d'un millier), comprenant des juristes au fait de ces questions, ainsi que les cabinets d'avocats défenseurs des personnes qui refusent les compteurs ou ont eu des poses forcées, les associations Robin des Toits, PRIARTEM, l'organisation NEXT-UP etc.

Amitiés

Alain

NOTES

- (1) Selon certaines sources dont Marc Filterman, ancien de l'armée de l'air de TDF et des télécoms, 10 ans de recherche sur les radars, 30 ans de recherche sur les risques des champs électromagnétiques et sur la manipulation du climat. Lien [ici](#) dans les commentaires de l'article.

Et [ici](#) :

« En l'absence d'une politique pro-ENR (Energie Renouvelable) massive, la voiture électrique ne peut être que le cheval de Troie du nucléaire. Selon le bureau d'études ADETEC (spécialiste de la mobilité), en l'absence d'un développement massif réel des ENR, si l'on introduisait 5 millions de véhicules électriques, la puissance appelée serait de 15 GW, ce qui nécessiterait 7 à 9 GW de puissance complémentaire, soit autant de réacteurs nucléaires de 1000 MW. Si les 31 millions de voitures particulières devenaient électriques, il faudrait au moins 60 réacteurs nucléaires supplémentaires, soit davantage que le parc actuel (58 réacteurs). Ne parlons pas de l'électrification de la totalité du parc routier, y compris les utilitaires, camions et bus ! »

- (2) **Pour info à propos des climato-sceptiques ou climato-réalistes**

Voir les articles sur <http://stoplinkypays-de-conde.over-blog.com/les-changements-climatiques.html>

Comme propos climato-sceptiques ou réalistes, on trouve l'excellent site du physicien et chimiste Jacques Duran, ancien directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS <http://www.pensee-unique.fr/liens.html>

Le Pr François Gervais : <https://www.univ-tours.fr/acces-rapide/m-gervais-francois-235229.kjsp> ou <https://www.climato-realistes.fr/francois-gervais-repond-a-francois-marie-breon-afis/>

Le Pr Vincent Courtillot : https://www.wikiberal.org/wiki/Vincent_Courtillot

Le site des climato-réalistes : <https://www.climato-realistes.fr/>

Etc.

Tout ce monde est évidemment critiqué par l'establishment scientifique proche des lobbies, tout comme les scientifiques qui alertent sur le danger de la téléphonie mobile sont critiqués par d'autres scientifiques payés par les opérateurs, le Pr Belpomme étant lui-même attaqué par l'Ordre des Médecins à l'initiative d'Enedis qui l'accuse de donner des certificats médicaux de complaisance aux EHS.

L'alarmisme climatique provient du rapport du GIEC qui est un Groupe Intergouvernemental, c'est à dire avant tout une structure soumise aux forces politiques (<https://blogs.mediapart.fr/antoine-calandra/blog/100116/le-rechauffement-climatique-anthropique-un-mensonge-qui-arrange>).

Le lobby nucléaire est très impliqué dans le GIEC, puisque la théorie du réchauffement climatique anthropique dû au CO² permet de justifier, entre autres, le tout électrique (remplacement des voitures thermiques par les voitures électriques), la création d'une « dette climatique » et d'une « industrie climatique » qui serviront certains intérêts commerciaux tout en enfonçant encore plus les économies nationales dans une crise financière (voir [ici](#)). Le Pr Belpomme l'ignore certainement, puisqu'il se fait tromper par le discours officiel et/ou celui de quelques scientifiques achetés par les lobbyistes ou payés par l'Etat, alors que lui-même dénonce le pouvoir médiatique et la corruption d'Etat. Pour un scientifique, je pense que tu es d'accord avec moi, le doute ou la remise en question ne sont pas une option, ils sont obligatoires.

Voir aussi :

<https://stopmensonges.com/larnaque-du-rechauffement-climatique/>

(3) **Au niveau de la loi sur le droit au refus**

La commission européenne qui est à l'initiative de la demande faite aux États de déployer les compteurs communicants, précise bien que ces compteurs ne doivent être installés que sous l'accord des habitants. Le droit au refus a été rappelé par :

➤ Ségolène Royal (à la fin de son mandat de ministre de l'écologie) : « *Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte*

imposée aux usagers et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté de faire adhérer l'ensemble des français à la transition énergétique de manière positive et participative ».

- Nicolas Hulot en novembre 2017 : *«Le refus de remplacement d'un compteur par un particulier est possible».*
- Bernard Laurans directeur d'Enedis Bretagne en novembre 2016 : *« si un client souhaite ne pas avoir de compteur Linky, et bien, on n'ira pas outre la volonté du client ... le client ne s'expose à rien, il n'y aura pas d'écart de traitement ... il n'y aura pas d'amende, pas de pénalité ... »*
- Etc.

Encore ceci : la commission européenne ne précise pas l'emploi d'une technologie particulière. Or le système Linky, depuis les concentrateurs EDF, injecte et pulse toutes les 10 secondes dans les circuits électriques des habitations un courant porteur en ligne (CPL), 24h/24, dont la fréquence peut aller jusqu'à 90 000 hertz. Or, la très grande majorité des circuits électriques des habitations ne sont pas blindés, car prévus uniquement pour le 50 hertz contractuel. Ils ne supportent au maximum que du 1000 hertz. Au-delà de cette fréquence, ce qui est le cas du CPL, un champ électromagnétique est présent en permanence dans toute l'habitation, ce que ne peuvent supporter les EHS et les personnes plus sensibles aux ondes que d'autres.

Pourquoi le CPL ? Le but est de suivre en continu tout ce qui se passe à l'intérieur des logements (quel appareil ou lampe est allumé ou éteint, quelle chaîne TV est regardée, si les gens sont chez eux ou non etc.). Les données sont enregistrées dans ce qu'on appelle le Big Data, informations qui seront revendues dans un premier temps, et à prix d'or, aux publicitaires et aux GAFAM qui les utiliseront dans un but commercial. Ces informations font également partie de la surveillance de masse de la population voulue par Macron dans le cadre de la Smart City dont a parlé le Pr Belpomme. Le linky est plus qu'un compteur, c'est un capteur.

Ainsi, le Linky est hors la loi. Il ne respecte pas le principe de précaution sanitaire auquel est assujetti l'Etat. Il est de plus hors contrat : dans 85% des contrats antérieurs à 2010, il n'est prévu ni la captation des données personnelles, ni les fréquences pulsées et additionnelles du CPL nécessaires au système Linky. Dans ces contrats, notamment ceux antérieurs à février 2014, EDF assure et certifie que le courant qui circule dans les habitations est de 50 hertz. Pour faire accepter le CPL et la captation des données, il faut qu'EDF modifie le contrat par l'ajout d'un avenant, ce qui est imposé par la loi en droit commercial. Enfin, la surveillance de la vie privée des personnes est anticonstitutionnelle : imposer le

compteur/capteur Linky est une atteinte à la liberté individuelle, au libre choix de ce qui se passe au sein de la sphère domestique.

D'autres illégalités dont celle-ci qui est assez énorme : le capteur/compteur Linky ne respecte pas les normes sanitaires NF C 14 100, ni dans sa fabrication (présence d'un disjoncteur branché uniquement sur la phase et non le neutre (il est unipolaire et non omnipolaire), ce qui fait qu'en cas d'erreur de montage du technicien par inversion du neutre et de la phase, l'installation peut griller ou prendre feu, ce qui est déjà arrivé), ni dans les normes d'installation (1- installé par des non électriciens dans le but d'accélérer son déploiement et de réduire les coûts. 2- la norme NF C 14 100 contraint Enedis à poser le linky sur une platine protégée ou auto-extinguible, norme M1, et non sur le tableautin bois non protégé dont l'existence est antérieure à cette norme (tout changement majeur sur l'installation électrique, comme la pose d'un compteur, exige l'application de cette norme).

Il est vrai que face à l'Etat, la loi comme les droits de l'homme semblent bien ne plus avoir cours, ce qui laisse libre cours à Enedis pour effectuer des poses forcées via les sociétés de pose, et tenter de manipuler les gens, que leur compteur soient à l'intérieur ou à l'extérieur des leurs habitations, par des intimidations ou des menaces.

Peut-être que l'ami juriste du Pr Belpomme extrapole aux particuliers les jugements de la plupart des Tribunaux et du Conseil d'Etat envers les arrêtés pris par des maires qui veulent s'opposer au déploiement des compteurs Linky dans leur ville. Ces maires voient leurs arrêtés rejetés de façon expéditive et illégale, alors qu'ils ne font qu'exercer leur rôle de police et de protection de leurs administrés. Il faut dire que les tribunaux subissent la pression du gouvernement et d'Enedis. Quant au Conseil d'Etat, par essence, il est encore plus l'émanation de l'Etat, car ses 12 membres sont élus par décret pour 4 ans et choisis par le président de la République (voir [ici](#)). Et l'Etat, qui détient majoritairement le capital d'EDF, et du coup ENEDIS filiale à 100% d'EDF, tient absolument, pour des raisons politiques, financières et de pouvoir, et pour servir les intérêts des opérateurs et des multinationales, au déploiement du compteur/capteur Linky, de la 5G, et à la Smart City.

Peut-être aussi que son ami juriste se fie aux mensonges des médias aux ordres d'Enedis qui prétendent que l'installation des compteurs est obligatoire pour tous. Mais normalement, un vrai juriste ne se fie pas aux médias.